



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 31 mars 2022

Membres en exercice : 35
Membres présents : 30
Membres représentés : 4
Membres absents : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 25 mars 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, Mme Khady FOFANA, M. Frédéric RARCHAERT, M. Arnaud PERICARD, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, Mme Eduarda PINTO-RODRIGUES, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Joanna MOHAMED, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, à partir de 17h11, à partir du point n°2 au point n°26 inclus, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE, Mme Yaël LEVY, Mme Mariam KANTE, Mme Sandrine PAYET, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, M. Gaoussou KEITA à partir de 18h12, du point n°13 au point n°26 inclus, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme Léila LARIK, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY,
M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Khady FOFANA jusqu'à 18h12, du point n°1 au point n°12 inclus.

ABSENTS :

M. Pascal MOTTAIS, Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage : - 8 AVR. 2022

Monsieur le Maire informe avoir reçu les courriers de création des groupes « Villeneuve libre et engagée pour agir » de Mme Mariam KANTE et « Union pour Villeneuve » composé de Mme Emmanuelle RASSABY et M. Abdelaziz BENTAJ.

Entamant l'ordre du jour,

Où les explications complètes de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- Approuve le compte rendu analytique du conseil municipal du 17 février 2022,

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
ABSTENTION : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir.**

1-Nouvelle répartition et désignation des membres au sein des commissions municipales

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la désignation des membres au sein des deux commissions organiques : la commission des finances et la commission technique et élit respectivement selon le principe de la représentation proportionnelle :

Pour la **Commission des Finances**, la répartition est donc la suivante :

15 sièges pour la liste majoritaire :

Madame Carine BANSEDE
Monsieur Alain-Xavier FRANÇOIS
Madame Khady FOFANA
Monsieur Arnaud PERICARD
Madame Leila LARIK
Madame Monique LABORNE
Monsieur Kiran GURUNG
Madame Sandrine HERTIG
Monsieur Gaoussou KEITA
Madame Zoubida KHATTALA
Monsieur Salah KOBBI
Monsieur Mohamed AMAGHAR
Monsieur Larbi OUHAMMOU
Madame Eduarda RODRIGUES PINTO
Madame Joanna MOHAMED

1 siège pour la liste Villeneuve Ville d'Avenir :

Madame Yaël LEVY

1 siège pour la liste Villeneuve, la Gauche, écologique et solidaire :

Monsieur Gabriel MASSOU

1 siège pour la liste Union pour Villeneuve :

Monsieur Abdelaziz BENTAJ

1 siège pour la liste Libres & Citoyens :

Monsieur Erick PELEAU

1 siège pour la liste Villeneuve libre et engagée pour agir:

Madame Mariam KANTE

Pour la **Commission technique**, la répartition est la suivante :

11 sièges pour la liste majoritaire :

Monsieur Alain-Xavier FRANÇOIS

Madame Fatima AAZIZ

Monsieur Bachir HADDOUCHE

Monsieur Frédéric RARCHAERT

Monsieur Pascal MOTTAIS

Monsieur Dayan KIRINDI ARACHCHIGE

Madame Mirtha HENRIOL

Madame Monique LABORNE

Madame Fatma SERIR

Monsieur Lahcen BAYLAL

Monsieur Mohamed AMAGHAR

1 siège pour la liste Villeneuve Ville d'Avenir :

Madame Sandrine PAYET

1 siège pour la liste Villeneuve, la Gauche, écologique et solidaire :

Madame Eve NIELBIEN

1 siège pour la liste Union pour Villeneuve :

Madame Emmanuelle RASSABY

1 siège pour la liste Libres & Citoyens :

Monsieur Jérémie LAGARDE

1 siège pour la liste Villeneuve libre et engagée pour agir:

Madame Mariam KANTE

**POUR : M. PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. KEITA, M. RARCHAERT,
M. PERICARD, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, Mme LARIK, M. HADDOUCHE,
M. OUHAMMOU, M. GURUNG, Mme HERTIG, Mme KHATTALA, M. BAYLAL,
Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme PINTO-RODRIGUES,
M. AMAGHAR, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE
Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir, Villeneuve Ville d'avenir, Villeneuve
la Gauche, écologique et solidaire, Union pour Villeneuve.**

2-Approbation de la convention cadre triennale relative à la labellisation “Cité éducative nationale” pour les années 2022-2023-2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention cadre triennale relative à la labellisation « Cité éducative nationale » pour les années 2022-2023-2024.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention cadre triennale de la « Cité éducative nationale » et de ses annexes pour pouvoir mettre en œuvre le programme d’actions 2022-2023-2024 des cités éducatives à Villeneuve-la-Garenne.

Vote : unanimité

3-Approbation d’une convention partenariale entre la Ville et la Caisse des Ecoles pour la “Cité éducative nationale” à Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention partenariale entre la ville et la Caisse des Ecoles le programme d’actions 2022-2023-2024 des “Cités éducatives nationales” à Villeneuve-la-Garenne.

Vote : unanimité

4-Communication du rapport annuel sur les activités du Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères de l’agglomération parisienne – SYCTOM pour l’année 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport annuel 2020 des activités du Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de l’Agglomération parisienne.

5- Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

6- Communication du rapport annuel sur les activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication.

7- Communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile- de-France (SIGEIF) pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2020.

8- Communication du rapport d'activité et de développement durable annuel du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité et de développement durable annuel du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour l'année 2020.

9- Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.

10- Communication du rapport annuel d'activité de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport annuel d'activité de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville pour l'année 2021.

11- Approbation du contrat de relance du logement entre l'Etat, l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'objectif de 312 logements à inscrire dans le projet de contrat pour la commune de Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
ABSTENTION : Villeneuve Ville d'Avenir,
CONTRE : Union pour Villeneuve.**

12- Autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet de réhabilitation de la ferme Gallieni dans le cadre du projet de l'éco-quartier

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que tout document nécessaire à la réhabilitation de la ferme.

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
ABSTENTION : Villeneuve Ville d'Avenir,
NPPV : Union pour Villeneuve.**

13- Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Villeneuve-la-Garenne à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de mise à disposition de 22 agents à temps non complet auprès de l'établissement public territorial (EPT) de la Boucle Nord de Seine à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée ferme d'un an.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
ABSTENTION : Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve.**

14- Organisation des commissions consultatives paritaires (CCP) par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **CONFIE**

L'organisation et le fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette autorisation.

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
CONTRE: Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve.**

15- Attribution d'une subvention pour l'année 2022 au Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le versement d'une subvention d'un montant total de 770 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2022.

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve,
NPPV: Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.**

16- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2022 à la régie municipale du parking du centre-ville

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le versement d'une subvention d'un montant total de 300 000 € à la régie municipale du parking du centre-ville, pour l'exercice 2022.

**POUR : Liste majoritaire, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
ABSTENTION : Libres & Citoyens, Villeneuve Ville d'Avenir,
NPPV : Union pour Villeneuve.**

17- Budget primitif parking 2022- reprise anticipée des résultats 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE**

Que le résultat de la clôture du Budget Principal de la Commune au titre de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 140 301,96 € et un excédent d'investissement de 1 138 845,85 €.

- **DECIDE**

De procéder à la reprise anticipée du résultat 2021 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et de l'affecter au budget primitif 2022 de la manière suivante :

- 140 301,96 € au compte 002 Résultat de la section de fonctionnement,
- 1 138 845,85€ au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement.

**POUR : LA LISTE MAJORITAIRE, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
Villeneuve libre et engagée pour agir, M. PELEAU, M. DOUAY
ABSTENTION : Union pour Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir, M. LAGARDE**

18- Budget primitif 2022 du budget annexe du parking souterrain du centre-ville

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE**

Le budget primitif 2021 du budget annexe dédié à la gestion et à l'exploitation du parking souterrain du centre-ville.

**POUR : Liste majoritaire, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
ABSTENTION : Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve, Libres & Citoyens.**

19- Budget primitif communal-Exercice 2022- Reprise anticipée des résultats 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE**

Que le résultat de la clôture du Budget Principal de la Commune au titre l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 3 300 316,13 € et un excédent d'investissement de 1 312 061,59€.

- **DECIDE**

De procéder à la reprise anticipée du résultat 2021 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et de l'affecter au budget primitif communal 2022 de la manière suivante :

- 3 300 316,13 € au compte 002 Résultat de la section de fonctionnement,
- 1 312 061,59 € au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement.

**POUR : Liste majoritaire, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
Villeneuve libre et engagée pour agir, Libres & Citoyens,
ABSTENTION : Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve.**

20- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **DECIDE**

De modifier le taux de la taxe foncière comme suit :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,53 %	30,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,09 %	27,09 %

POUR : Liste majoritaire, M. LAGARDE
ABSTENTION : M. PELEAU, M. DOUAY, Villeneuve libre et engagée pour agir,
CONTRE : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Villeneuve Ville d'Avenir,
Union pour Villeneuve.

21- Attribution de subventions à diverses associations et autres organismes à but non lucratif concernant l'exercice 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Les subventions de fonctionnement dont le détail figure dans le tableau ci-après sont attribuées au titre de l'exercice 2022.

	Associations ou organismes bénéficiaires :	Montant de la subvention attribuée pour 2022
1	Ecole de la deuxième chance 92 - (E2C92)	4 949 €
2	Foyer militaire de la 27^{ème} Compagnie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris - Caserne de Gennevilliers	3 000€
3	Association des Parents de la Caravelle - (APC)	3 000 €
4	Prévention Routière (La) - Comité Départemental des Hauts-de-Seine	765 €
5	Souvenir Français (Le) - Comité de Villeneuve-la-Garenne	650 €
6	Association de l'orphelinat et des œuvres de la 1740^{ème} section des Médaillés militaires	350 €

7	Union Nationale des Combattants 106^{ème} section - (UNC)	3 000 €
8	Centre Chorégraphique Marie-Louise Prévot	24 200 €
9	Association des Africains du 92 (AA92)	45 000 €
10	Les Amis des Iles (ADI)	12 000 €
11	Jumelage HOF (Bavière) -Villeneuve-la-Garenne (France)	11 000 €
12	Association Lectures Nomades	32 000 €
13	Nubian Soul	34 750 €
14	Plur'Art	21 600 €
15	ACCS Asnières-Villeneuve 92	52 000 €
15	<i>Accs Asnières-Villeneuve 92 poste de directeur futsal</i>	30 500 €
16	Amicale de Villeneuve-la-Garenne (AVG)	410 000€
17	Association sportive du lycée Michel-Ange	350 €
18	Association sportive du collège Edouard Manet	400 €
19	Foyer socio-éducatif du collège Georges Pompidou	400 €
20	Les archers de la Fosse aux Astres	3 000 €
21	Kamel Chouaref Boxing Villeneuve 92 (KC Boxing)	40 000 €
22	Shotokan Karaté Club de Villeneuve-la-Garenne (SKC)	14 000 €
23	Maison des Jeunes et de la Culture - (MJC)	155 000 €
23	<i>Maison des jeunes et de la culture – (MJC) poste de directeur</i>	50 000 €
24	Maison Associative Villénogarennoise d'Initiation et d'Eveil (MAVIE)	10 000 €
25	Le Pôle Solidaire (Pôle'S)	58 000 €
26	Comité des Œuvres Sociales de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne (COS)	125 000 €
27	France Active Metropole (FAM) ex HDSI	1 500 €
28	TILISSA - Espace Culturel Franco Amazir	3 000 €
29	Mouvement Associatif Socio-culturel d'Animation et de Loisirs (MASAL)	7 000 €
30	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)	1 000€
31	Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle (ADABE)	7 500 €
32	Batteurs pour la paix – Albeck Records	15 000 €

33	Couleurs d'Avenir	7 000 €
34	Femmes Actuelles Solidaires pour l'Environnement (FASE)	5 000 €
35	Mes tissages	4 000 €
36	Espoir jeunesse 92	3 000 €
37	Université populaire des Hauts-de Seine (UP92 - MDC)	1 500 €
38	Génération unis	25 000 €
39	Big up	3 000 €
40	Agir pour s'accomplir (APSA)	20 000 €
41	Les femmes engagées de Villeneuve-la-Garenne	5 000 €
42	Handball Club VLG	6 000 €
43	Mission locale d'Asnières/Villeneuve-la-Garenne	84 000 €
44	ENSEMBLE	6 000 €
45	Association des commerçants de Villeneuve-la-Garenne	5 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES 2022 :		1 354 414 €

Article 2 :

Le versement des subventions visées à l'article premier sera effectué sur présentation, par les bénéficiaires, des pièces nécessaires à attester du fonctionnement régulier des associations concernées.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice en cause.

Article 4 :

Les projets de conventions susvisés sont approuvés et Monsieur le Maire est autorisé à signer les dites conventions avec les organismes concernés.

Mme RASSABY a demandé un vote du montant des subventions allouées aux associations en 2022 ligne par ligne.

Monsieur le Maire propose un vote global du montant des subventions allouées aux associations en 2022.

**POUR : La liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve la Gauche, écologique et solidaire,
CONTRE : Villeneuve Ville d'avenir, Union pour Villeneuve.**

L'assemblée vote globalement le montant des subventions allouées aux associations en 2022.

**POUR : M. PELAIN, M. KEITA, M. RARCHAERT, M. PERICARD, M. FRANCOIS,
Mme AAZIZ, Mme LARIK, M. HADDOUCHE, M. OUHAMMOU, M. GURUNG, Mme
HERTIG, Mme KHATTALA, M. BAYLAL, Mme LABORNE, Mme HENRIOL, Mme
PINTO RODRIGUES, M. AMAGHAR, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE,
Mme SERIR, M. MASSOU, Libres & Citoyens, Mme PAYET,
NPPV : M. KOBBI, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, Mme LEVY, M. AIT OMAR,
Mme NIELBIEN, Villeneuve libre et engagée pour agir, Union pour Villeneuve.**

22- Attribution de subventions communales aux associations au titre de la programmation politique de la ville 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'attribution de subventions aux associations dont le détail figure dans le tableau récapitulatif ci-après :

PILIER COHÉSION SOCIALE				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
ACCÈS AUX DROITS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022	MONTANT SUBVENTION VILLE 2021
AA92	Accompagnement vers les institutions	132 000 €	7 500 €	7 500 €
	Café social : ouvertures en soirée	223 710 €	8 500 €	8 500 €
ADABE	Ateliers d'insertion sociale et professionnel par cours FLE et mathématiques	33 307 €	1 000 €	1 000 €
COULEURS D'AVENIR	Accompagnement au renouvellement et à l'autonomie du Conseil Citoyens	15 000 €	3 500 €	3 500 €
LECTURES NOMADES	Alphabétisation, FLE, atelier sociolinguistique, oral et numérique	28 368 €	7 000 €	7 000 €
L'ESCALE	Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes	351 294 €	5 500 €	5 500 €

ÉDUCATION				
ENSEMBLE	" Apprentissages", offrir une aide aux petits comme aux grands	68 000 €	4 000 €	4 000 €
MJC	Accompagnement à la scolarité	133 531 €	7 000 €	7 000 €
	Jeunesse	74 213 €	4 000 €	4 000 €
LECTURES NOMADES	Médiation culturelle et Animations familiales par le biais du Livre	156 205 €	12 000 €	12 000 €
ADABE	Accompagnement à la scolarité	59 029 €	6 000 €	6 000 €
	Accompagnement à la parentalité	27 844 €	1 000 €	1 000 €
HANDBALL CLUB	Hand'inclusif	31 500 €	3 000 €	
1000 BATTEURS POUR LA PAIX	Battre pour la paix vecteur d'insertion au sein des établissements scolaires	82 300 €	1 000 €	
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Atelier socio linguistique scolarité parentalité	15 000 €	2 000 €	2 000 €
NUBIAN SOUL	Voyage Chorégraphique	32 900 €	4 000 €	4 000 €
	Fatalité zéro	43 500 €	4 000 €	4 000 €
ECHO DES SANS MOTS	Il était une fois notre collègue	27 500 €	1 000 €	1 000 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	Sciences et techniques à Villeneuve la Garenne	15 500 €	4 000 €	4 000 €
ACCS	Café citoyen	44 000	0€	3 000€
ACCS	Futsal féminin	50 000	0€	1 000€
PLUR'ART	Les Fabuleuses histoires d'arts	66 500 €	8 000 €	8 000 €
SANTÉ				
CROIX ROUGE	Nutrition bucco-dentaires	37 795 €	12 000 €	12 000 €
CROIX ROUGE ESJ	Prévention Santé Jeunes	116 215 €	14 500 €	14 500 €
OPPELIA	Prévention des addictions et réduction des risques des consommations de substances psychoactives et usages (écran, jeux vidéo)	30 000 €	4 000 €	4 000 €
PILIER MONTANT TOTAL			124 500 €	124 500 €

PILIER CADRE DE VIE – RENOUELEMENT URBAIN				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022	MONTANT SUBVENTION VILLE 2021

AA92	Tables d'hôtes	50 500 €	3 000€	3 000 €
MJC MAISON DE LA CITE	Soutien aux populations des quartiers Sud	114 450 €	11 000 €	11 000 €
FASE	Jardin partagé	9 850 €	2 000 €	2 000 €
PILIER MONTANT TOTAL			16 000 €	16 000 €

PILIER EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022	MONTANT SUBVENTION VILLE 2021
MISSION LOCALE	Cercle de recherche d'emploi	38 514 €	5 000 €	5 000 €
PROXITE	Parrainage individuel vers et dans l'emploi de 20 jeunes par un bénévole actif dans le monde du travail	31 268 €	2 000 €	2 000 €
LE POLE S	Plate-forme de formation en Français à visée professionnelle sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne	32 800 €	5 000 €	5 000 €
	Fablab d'éducation numérique	15 874 €	4 000 €	4 000 €
	Médiation Numérique	397 853 €	5 000 €	5 000 €
ADIE	Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire	321 246 €	5 000 €	5 000 €
EPA	Programme de Mini-Entreprise – Parcours « M »	68 050 €	2 000 €	2 000 €
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Atelier socio linguistique niveau Français Langue Etrangère pour les personnes en voie d'insertion professionnelle	16 000 €	4 000 €	4 000 €
	Atelier socio linguistique multi média	12 000 €	1 000 €	1 000 €
	Faciliter l'accès aux droits des publics migrants vulnérables	15 000 €	1 500 €	1 500 €
MES TISSAGES	Activ'femmes à la caravelle	111 600 €	12 000 €	12 000 €
PILIER MONTANT TOTAL			46 500 €	46 500 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS			187 000 €	187 000 €

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

Vote : unanimité

23- Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 € comme suit :

<i>Associations ou organismes bénéficiaires :</i>	Montant de la subvention attribuée pour 2021	Montant de la subvention attribuée pour 2022
Amicale des locataires OSICA / Ilot Manet / Verdun	300	350 €
Amicale des locataires OGIF	300	350 €
Amicale des locataires des résidents du Berry	300	350 €
Association d'Antin résidences /Corot - Monet	300	350 €
Amicale des locataires du 270 Bd Charles de Gaulle	300	350 €
Amicale des locataires de la résidence les jardins de la noue 1001 vies habitat	300	350 €
Amicale des locataires - CSF Ilot Pascal Berlioz France Habitation	300	350 €
Amicale des locataires Efidis	300	350 €
Amicale des locataires bord de Seine 92 - 15, quai d'Asnières	300	350 €
Amicale des locataires Immobilière 3F – Les Augustins	300	350 €
Amicale des locataires Immobilière 3F - Rotonde	300	350 €
Amicale des locataires Segens Verdun « La Noue »	0	350 €
Amicale des locataires 92 Hauts-de-Seine Habitat (AL92HH)	300	350 €

Vote : unanimité
NPPV : Mme HENRIOL, Mme NIELBIEN

24- Attribution de subventions du conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la ville 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

De solliciter l'intervention financière du Département des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la ville 2022.

- **APPROUVE**

L'attribution des subventions dont le détail précis figure dans le tableau récapitulatif visé ci-dessous, et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants s'y rapportant.

AXE 1 : INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTE			
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION DEPARTEMENT
Thématique T1 : Insertion des publics en difficulté			
Thématique 1A : Apprentissage de la langue française à vocation socialisante			
Espace Nelly Roussel	Atelier Linguistique	67 604 €	25 000 €
SOS SOLIDARITE ASSFAM	ASL FLE : accompagnement linguistique de migrants scolarisés au pays d'origine	16 000 €	3 500 €
	Ateliers socio linguistique scolarité	15 000 €	2 000 €
LECTURES NOMADES	Atelier FLE ALPHA	28 368 €	4 500 €
Thématique 1B : Apprentissage de la langue française à vocation professionnelle			
Espace Nelly Roussel	Formation de remise à niveau	28 682 €	12 000 €
	Linguistique en soirée	27 544 €	12 000 €
ADABE	Ateliers de FLE et mathématique	33 307 €	2 000 €
Thématique 1C : soutien des structures d'accueils et d'orientations des publics			
AA92	Accompagnement vers les institutions	117 000 €	5 000 €
Espace Nelly Roussel	Permanence Linguistique	40 000 €	13 000 €
Thématique 1D : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers.			
ADIE	Promotion d'emplois pérennes par l'entrepreneuriat	321 246 €	2 500 €
Thématique 2 : S'intégrer par l'outil numérique			
Thématique 2A : Cours d'initiation informatique			
Espace Nelly Roussel	Atelier multimédia	45 700 €	4 000 €
Thématique 2B : ASL multimédia			
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Atelier multimédia	12 000 €	4 800 €
Thématique 2C : Utiliser l'outil vidéo pour améliorer sa recherche d'emploi			
MISSION LOCALE	Cercle de recherche d'emploi	38 514 €	3 000 €
Thématique 2D : Médiation Numérique			
LE POLE S	Médiation Numérique	397 853 €	3 000 €

Thématique 3 : Accompagner les publics en difficulté vers plus d'autonomie			
Thématique 3A : Accès aux des migrants			
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Accès aux droits des personnes migrantes les plus vulnérables	15 000 €	2 000 €
Thématique 3B : Accueil et structure relais dans les quartiers			
MJC- Maison de la cité	Soutien aux populations du quartier Sud	117 061 €	20 000 €
Thématique 4 : Prévenir sa santé pour mieux s'insérer socialement et professionnellement			
Thématique 4A : Prévention nutrition, santé buccodentaire			
CROIX ROUGE	Prévention nutrition bucco-dentaire	37 795 €	15 000 €
Thématique 4B : Prévention santé jeunes			
CROIX ROUGE ESJ	Prévention Santé Jeunes	116 215 €	2 000 €
	Question sur soi et les autres-garçons/filles	9 317 €	4 500 €
OPPELIA	Prévention des addictions et réduction des risques et consommations et usages	30 000 €	1 000 €
AVG	L'activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité pédiatrique dans les QPV	18 322 €	2 183 €
Thématique 5 : Echanger pour mieux se connaître (soi et les autres)			
Thématique 5A : Favoriser le lien social par des activités artistiques			
PLUR'ART	Fabuleuse histoires d'art	66 500 €	12 000 €
Thématique 5B : Café social soir et week end			
AA92	Café social : soir et week end	223 710 €	13 000 €
Thématique 5C :Au cœur des quartiers			
VILLE - ESPACE NELLY ROUSSEL	Au cœur des quartiers	51 833 €	15 445 €
SERVICE GESTION URBAINE DE PROXIMITE	Au cœur de quartiers	30 000 €	6 000 €
APSA	L'environnement et vous ?	14 000€	2 500€
AXE 1 - MONTANT TOTAL			191 928 €

AXE 2 : RÉUSSITE ÉDUCATIVE			
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION DEPARTEMENT
Thématique 1 : Accompagner autour de la scolarité			
Thématique 1A : Accompagner autour de la scolarité			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Accompagnement à la scolarité	110 500 €	30 000 €
MJC	Accompagnement à la scolarité	133 531 €	7 000 €
LECTURES NOMADES	Médiation culturelle et Animations familiales par le biais du livre	156 205 €	23 000 €
ADABE	Accompagnement à la parentalité	24 955	2 500 €
	Accompagnement à la scolarité	46 703 €	6 000 €
LE POLE S	Fablab d'éducation numérique	15 874 €	5 300 €
Thématique 1B : Promotion de l'expression des jeunes dans les collèges			
NUBIAN SOUL	Fatalité zéro	43 500 €	8 000 €
Thématique 2 : favoriser l'ouverture d'esprit à travers le sport, les loisirs et la culture			
Thématique 2A : pratiques sportives à vocation éducatives			
AVG	On joue au Volley	9 000 €	4 500 €
	La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement	9 000 €	2 500 €
KC BOXING	La boxe éducative au service de l'inclusion sociale des jeunes	34 800 €	2 000 €
HANDBALL CLUB	Hand'inclusif	31 500 €	3 000 €
Thématique 2B : sensibilisation aux civismes à travers la semaine de la promotion des valeurs sportives			
AVG	Semaine de Promotion des valeurs sportives	10 000 €	2 000 €
Thématique 2C : Activités ludiques extra-scolaires			
MJC	Espace de loisirs Enfance et jeunesse	74 213 €	10 000 €
Nubian soul	Voyage Chorégraphique	32 900 €	11 000 €
1000 BATTEURS POUR LA PAIX	Battre pour la paix vecteur d'insertion au sein des établissements scolaires	82 300 €	1 000 €
Espace Nelly rousset	Vacances à croquer	103 667 €	30 892 €

Thématique 2D : Education aux sciences et techniques			
LES PETITS DEBROUILLARDS	Education aux sciences et techniques	15 500 €	1 700 €
AXE 2 - MONTANT TOTAL			150 392 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS			342 320 €

Vote : unanimité

25- Budget primitif principal de la Ville- Exercice 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2022 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : 57 880 681,62 €

Pour la section d'investissement : 36 064 188,38 €

Soit un budget global de 93 944 870,00 €

POUR : La liste majoritaire, M. LAGARDE,

ABSTENTION : M. PELEAU, M. DOUAY,

CONTRE : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Villeneuve libre et engagée pour agir, Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve

26- Approbation d'une convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la Ville à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine pour la compétence assainissement

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention bipartite de mise à disposition du réseau d'assainissement et des eaux pluviales de la Ville de Villeneuve-la-Garenne auprès de l'Établissement Public Territorial de la Boucle Nord Seine à compter du 1^{er} janvier 2018.

POUR : La liste majoritaire, Libres & Citoyens,

Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Villeneuve libre et engagée pour agir,

ABSTENTION : Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve.

LE CONSEIL,

Prend acte :

-De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h23

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 8 AVR. 2022

Le Secrétaire



Monsieur Kiran GURUNG
Conseiller Municipal

Pascal PELAIN



Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.